



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

**PARIS, LE 26 SEPTEMBRE 2023**

### **Ro Masivesi DAKUWAQA (MONTPELLIER HERAULT RUGBY SEVENS)**

*Oyonnax Rugby Sevens / Montpellier Hérault Rugby Sevens (Etape 2 In Extenso Supersevens)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre susvisée, M. Ro Masivesi DAKUWAQA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 1<sup>ère</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Ro Masivesi DAKUWAQA est convoqué, en urgence, devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 27 septembre 2023.

M. Ro Masivesi DAKUWAQA est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Calum RANDLE (STADE FRANÇAIS PARIS SEVENS)**

*ASM Clermont Auvergne Sevens / Stade Français Paris Sevens (Etape 2 In Extenso Supersevens)*

**Citation**

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Calum RANDLE pour une action ayant eu lieu à la 5<sup>ème</sup> minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Calum RANDLE est convoqué, en urgence, devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 27 septembre 2023.

M. Calum RANDLE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.



## FC GRENOBLE RUGBY

*Stade Aurillacois Cantal Auvergne / FC Grenoble Rugby (J5 PRO D2)*

**Rapport des officiels de match**

A la suite de ports d'équipements complémentaires non-conformes relevés par le Représentant Fédéral lors de la rencontre susvisée, le FC Grenoble Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 11 octobre 2023.

---

## CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

